



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Pôle Affaires Juridiques

Affaire suivie par
daji.delegations@univ-tlse3.fr

Décision n°2024_OR_031



Délégation de pouvoir

LA PRÉSIDENTE

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.711-11, L.712-1, L.712-2 et R.712-1 à R.712-8 ;
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2010/06/87 en date du 7 juin 2010 relatif à la publication des délégations de signature sur le site internet de l'université ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024/01/CA-060 en date du 22 janvier 2024 portant élection de Madame Myriam Carcassès en qualité de vice-Présidente du conseil d'administration de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement temporaire de Madame Odile Rauzy, délégation de pouvoir est donnée à Madame Myriam Carcassès, vice-présidente du conseil d'administration de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, à l'effet de prendre et de signer tout acte visant au maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, y compris en faisant appel à la force publique si nécessaire.

Article 2

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Madame la Rectrice de région académique, chancelière des universités. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du délégataire ou jusqu'à la désignation du successeur du délégant lorsqu'il cesse ses fonctions.

Article 3

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 4

La présente décision est soumise à publicité, elle sera affichée dans les locaux de la direction générale des services et sur le site internet de l'université.

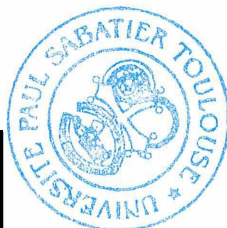
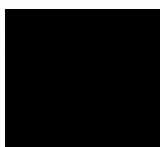
Article 5

La présidente de l'université Toulouse III – Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Toulouse, le 23/01/2024

La délégante,
La présidente de l'université
Toulouse III – Paul Sabatier,

Odile Rauzy



La délégataire,
La vice-présidente du conseil
d'administration,

Myriam Carcassès

